CONSPIRATION ÉCHOUÉE;

RÉFLEXIONS

Sur les avantages de la Milice Parisienne, ou Garde bourgeoise;

LE MÉRITE

RECONNU ET HONORÉ.

Ils sont donc enfin dévoilés ces projets désastreux & insensés, dont le succès devoit entraîner la ruine de la France, ou tout au moins sa servitude! Un petit nombre d'aristocrates, ennemis de l'Etat & du Trône, s'étoient imaginés qu'avec quelques bras mercenaires, aveugles instrumens de leur fureur, ils viendroient à bout de soumettre une Ville qui renferme plus d'un million d'habitans, & que le destin de la Capitale entraîneroit celui de tout

le Royaume. Le Génie tutélaire de la France a veillé ſur elle, & le mal que ſes ennemis vouloient lui faire, eſt retombé ſur leur tête. Pluſieurs ont ſubi la juſte punition de leurs crimes, & les autres, proſcrits par l'opinion publique, ont porté ſous un ciel étranger leur honte & leurs remords.

L'enthouſiaſme, l'énergie & le feu que chaque Citoyen a fait paroître pour repouſſer la main de l'oppreſſion, me fait croire que le germe de la liberté s'eſt enfin développé, & a pris racine dans le cœur de tous les François. Les abus trop multipliés du pouvoir arbitraire, le temps, & ſur-tout la propagation des lumieres, ont amené la révolution préſente à un point de maturité qui, ſelon moi, la rend infaillible. La France entiere, animée du même eſprit, ſecoue ſes fers & ſes préjugés, & marche à grands pas vers l'époque de ſa régénération. Les mouvemens qu'elle fait pour recouvrer ſa liberté, vont donner à toute l'Europe une ſecouſſe qui ſans doute la fera ſortir de la léthargie.

Les troubles qui ont agité Paris juſqu'à préſent, & ceux qui peuvent renaître encore dans ce temps de calme, ayant fait ſentir la néceſſité d'une Milice bourgeoiſe, tous les Diſtricts ont nvité les Citoyens bien intentionnés à leur faire

part des moyens qu'ils croyoient les plus propres & les plus prompts pour la perfection d'un travail qu'on vouloit soumettre à leurs lumieres. Convaincu des difficultés qu'on rencontrera dans l'exécution du plan qu'on s'est proposé, je me crois obligé de communiquer au Public mes idées sur cet objet. Je pense qu'elles sont justes; mais je n'ai pas l'amour propre de croire qu'elles paroîtront telles à tout le monde. Mes Lecteurs en seront juges; & si toutefois elles méritent leur improbation, j'espere, au moins, qu'ils rendront justice à la pureté de mes vues.

On se propose de former une Milice composée de 24000 hommes non soldés. La discipline militaire qu'on veut introduire parmi ces nouvelles troupes, est on ne peut pas plus sage, & l'on doit des éloges & des remercimens à ceux qui ont bien voulu s'occuper de cet objet. Cette Milice étant d'ailleurs absolument essentielle, les réflexions que j'ai à faire se bornent à dire qu'elle sera trop considérable en temps de paix, & trop foible en temps de guerre. Si les circonstances exigent qu'on ait besoin d'un plus grand nombre d'hommes, on verra renaître les mêmes désordres qui viennent d'avoir lieu, & qui sont une suite nécessaire d'un armement fait avec précipitation. J'avouerai de plus, qu'igno-

rant les moyens dont on fe fervira pour lever cette Milice, j'entrevois de grandes difficultés.

Il paroît que l'on ne veut que des gens de bonne volonté; car je ne vois pas comment, dans le cas contraire, l'on pourroit, fur plus de 100,000 hommes en état de porter les armes, en déterminer 24,000 pour completter le corps des troupes dont on a befoin. Tout le monde conviendra qu'il eft très-poffible qu'il ne fe préfente pas autant de Citoyens qu'on en defire. Ce n'eft pas que je faffe aux François l'injure de foupçonner leur zele pour la chofe publique. J'ai vu l'orage fe former, & je l'ai vu diffipé par leur courage. Toutes les fois que l'Etat en danger exigera leur fecours, aucun d'eux ne le refufera. Mais dans un temps de paix, jugeant leurs fervices moins utiles, ils feront peut-être moins empreffés à donner leurs noms pour fe faire enrôler dans une Milice que plufieurs d'entr'eux pourront regarder comme un obftacle à leurs affaires.

De plus, il eft moralement impoffible qu'il fe préfente un nombre complet de 24000 hommes. Ce nombre fera néceffairement plus petit ou plus grand. Dans le premier cas, je ne vois pas comment on pourra le completter; dans le fecond, je ne vois pas non plus fur quel motif on pourra faire fa préférence. Je crois donc,

qu'il ſeroit bien plus ſimple de ne point borner cette Milice. Les Citoyens qui la composeroient, pouvant diſpoſer de leur temps, ſe livreroient, autant qu'il ſeroit néceſſaire, aux exercices militaires, & feroient eux-mêmes les frais de leur uniforme & de leurs armes. Je voudrois auſſi que tous les autres Citoyens, qui ne ſont pas dans le cas de faire les mêmes ſacrifices, ſoient néanmoins Membres de cette Milice, & qu'ils faſſent tous, ſans diſtinction, les patrouilles de ſervice une fois par mois. Si, par exemple, le nombre total de la Milice ſe montoit à 120,000 hommes, on auroit par jour une patrouille de 4000 hommes. Comme tous les Diſtricts ne ſont pas également nombreux, chacun diviſeroit par 30 le nombre de ſes habitans, pour ſavoir ce qu'il doit fournir par jour. Je ſuppoſe qu'un Diſtrict ſoit composé de 3000 hommes; diviſant 3000 par 30, il auroit 100 hommes à fournir par jour. Chaque Citoyen auroit un fuſil, ſabre, baïonnette, & autres armes dont il répondroit, & auroit ordre, en cas d'allarme, de ſe rendre dans ſon Diſtrict au premier coup de tocſin. L'on auroit, par ce moyen, ſans aucune confuſion, plus de 100,000 hommes bien armés en moins de deux heures. Je pourrois m'étendre beaucoup plus ſur les avantages de cette conſtitution; mais

je pafferois les bornes que je me fuis prefcrites dans cette Feuille.

Je vais encore hafarder quelques réflexions fur ce qui concerne la Milice foldée.

On vient de caffer les Gardes-Françoifes & autres troupes qui compofoient la Garde de Paris ; pour lui fubftituer une Milice foldée, compofée de 6000 hommes. Je crois qu'il feroit indifpenfable, outre cette Milice Nationale foldée, de rétablir les troupes chargées de la garde de Paris, & de leur laiffer leurs fonctions ordinaires. La Ville fe propofe de recevoir dans la Milice tous les Gardes-Françoifes qui voudront y entrer, & d'élever plufieurs d'entr'eux au grade d'Officiers. Je penfe que cette récompenfe ne répond ni aux vues de la Nation, ni au fervice que ces zélés patriotes viennent de lui rendre. Il femble qu'en les faifant changer d'uniforme & de nom, on veuille anéantir le fouvenir de l'action qu'ils ont faite. C'eft du moins le moyen dont on s'eft fervi jufqu'à préfent pour punir les Régimens qui ont donné des fujets de mécontentement. Il eft inoui qu'on veuille fupprimer un Régiment pour le récompenfer d'un fervice éclatant qu'il a rendu. Je fais que les Gardes-Françoifes ont eux-mêmes demandé de porter le nom de Gardes Nationales; ils ont cru, en demandant

ce titre, prouver à la Patrie combien ils lui étoient dévoués. On doit leur ſavoir gré de cette demarche ; mais il ne faut pas ſouffrir qu'on anéantiſſe un Régiment qu'on doit immortaliſer à jamais. Je ſuis d'avis que tous ceux qui veulent prolonger leur ſervice, ſoient maintenus dans tous leurs droits, & qu'ils continuent de porter ſinon leur uniforme, du moins le nom qu'ils ont rendu juſtement célebre. Le Roi ayant fait l'honneur d'écrire à M. de la Fayette une lettre qu'on a rendue publique, s'exprime ainſi : « Je » permets aux Gardes-Françoiſes d'entrer dans » les Milices bourgeoiſes, juſqu'à ce que la » Ville ait décidé de leur ſort ». La Ville eſt donc maîtreſſe de prendre ce Régiment à ſa ſolde, & de lui confier la garde & les fonctions dont il s'eſt acquitté juſqu'à préſent.

On m'alléguera ſans doute que depuis ce temps, le Roi leur ayant donné leur congé, ils ſont libres dès ce moment. Je répondrai que je n'entends parler ici que de ceux qui veulent continuer leur ſervice. Je conviens que ceux qui, fatigués de leurs longs travaux, deſirent de revoir leur famille & les lieux qui les ont vu naître, ſont maîtres d'y porter leur gloire & leurs lauriers. La reconnoiſſance des Citoyens les ſuivra dans ces retraites paiſibles, &

leur facilitera les moyens d'y trouver les douceurs qu'ils déſireront. Je ne me ſuis pas étendu ſur la néceſſité qui doit être accordée à ces braves Militaires de ſe choiſir dans leur Corps les Officiers néceſſaires pour l'organiſation de cette troupe nationale, dont le deſir eſt de n'être pas privés de l'honneur d'être auſſi gardes de Sa Majeſté. Daignez, braves défenſeurs de la liberté, recevoir ici mes hommages & mes remercimens. La France entiere, pénétrée des mêmes ſentimens que moi, ne pourra déſormais parler de vous ſans attendriſſement; & vos noms échappés du naufrage, iront encore exciter l'admiration de nos derniers neveux.

Par M. MAG***.

A PARIS, chez NYON, le jeune, Libraire, Pavillon des Quatre-Nations; & de l'Imprimerie de N. H. NYON, rue Mignon. 1789.